

## Syndicats de crédit et caisses populaires

Les syndicats de crédit et les caisses populaires recueillent les épargnes des gens et tâchent de satisfaire leurs besoins en capital. Ces organismes ont eu comme précurseur la *Rustico Farmer's Bank* qui a reçu sa charte, en 1864, à l'île du Prince-Édouard.

C'est à Lévis, dans le Québec, que M. Alphonse Desjardins organisa en 1900 la première caisse populaire. Déjà avant 1906, année où le Parlement adopta une loi constituant légalement ce genre d'organisme, M. Desjardins avait mis sur pied deux autres caisses populaires. Vers 1930, ces institutions étaient nombreuses dans le Québec, mais les autres provinces n'avaient pas de lois régissant la constitution des caisses populaires en sociétés commerciales et la surveillance de ces organismes; c'est pourquoi, très peu de caisses populaires furent fondées dans les autres provinces et la plupart firent faillite.

La formule des caisses populaires se répandit aux Etats-Unis, où elle fut transformée en syndicats de crédit adaptés aux besoins des travailleurs de l'industrie. La paroisse sert de base d'association aux caisses populaires. Pour ce qui est des syndicats industriels de crédit, ils résultent de l'association des employés d'une usine ou d'un groupe d'usines. Ainsi, bien des personnes qui ne font pas partie intégrante d'une paroisse peuvent adhérer à des syndicats de crédit.

Au cours de la crise des années trente, on s'intéressa davantage aux syndicats de crédit. En Nouvelle-Écosse, les diplômés des cours publics de l'Université St-François-Xavier organisèrent avec succès des syndicats de crédit.

Les directeurs d'entreprises industrielles au Canada reconnurent peu à peu que les syndicats de crédit pouvaient aider leurs employés. En quelques années, toutes les provinces avaient adopté des mesures législatives appropriées. Les syndicats de crédit ont connu à cette époque un essor rapide qui se poursuit toujours. Les syndicats de crédit et les caisses populaires comptent aujourd'hui plus de membres et plus de capital que toutes les autres coopératives. En 1965, les 4,939 syndicats de crédit groupant 3.7 millions de membres, avec un actif de 2.5 milliards de dollars, ont consenti des prêts à leurs membres pour 1.1 milliard de dollars.<sup>4</sup> La province de Québec, qui vient toujours au premier rang, compte à elle seule le tiers des sociétés, la moitié des membres et environ 55 p. 100 de l'actif.

Toutes les provinces ont des centrales de syndicats de crédit et de caisses populaires, qui sont dépositaires des fonds excédentaires des associations locales; ces centrales accordent des prêts à leurs membres et, dans certains cas, à d'autres organisations coopératives. Les centrales se composent surtout des sociétés locales; toutefois, dans certaines provinces, elles comprennent aussi quelques coopératives; on les appelle alors sociétés coopératives de crédit. En 1965, il y avait 28 sociétés centrales au Canada, desservant de petites régions ou des provinces entières. Leur actif était de 357 millions de dollars, y compris 176 millions en placements et 123 millions en prêts à leurs membres. Les membres avaient déposé 256 millions de dollars auprès des centrales. Au cours de l'année, les centrales ont accordé pour 221 millions de dollars de prêts à leurs membres.

---

<sup>4</sup> Voir le tableau 4.